



31 janvier 2017

Communiqué de presse

Quand des personnes accueillies et accompagnées se réunissent, débattent et font des propositions sur des sujets qui les concernent.

Le comité régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) s'est réuni à Nantes, le 31 janvier 2017, pour dresser le bilan de ses travaux depuis sa création en 2012. A cette occasion, une trentaine de personnes accueillies et accompagnées, de représentants associatifs, de bénévoles et de représentants de services de l'État ont pris la parole sur des sujets les concernant comme la santé, la vie dans les structures, l'hébergement, le logement ou encore l'accès à l'emploi, à la culture et au sport.

La participation des citoyens est un enjeu de plus en plus fort dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Elle irrigue notamment le plan national pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. C'est tout le sens du Comité régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) qui s'est déroulé sous la houlette de Henri Michel Comet préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique. « *La parole des usagers est précieuse. Le CRPA en est une modalité que l'État soutient car il est au service des politiques publiques. Il part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. C'est un socle de propositions qui est au bénéfice des décideurs des politiques publiques* », a-t-il expliqué lors de la clôture de cette rencontre.

Pendant cette rencontre, une trentaine de personnes, personnes accueillies, bénévoles ou représentants associatifs, ont échangé sur quatre thématiques : l'hébergement et le logement ; l'inclusion sociale (emploi, culture, sport) ; la santé et enfin la vie dans les structures. De ces échanges naîtront des recommandations dont certaines seront concrétisées. A titre d'exemple, le thème de la journée régionale du plan pauvreté 2016 autour de la fracture numérique et de l'accès à la santé avait été proposé par le CRPA .

Le Conseil national consultatif des personnes accueillies et accompagnées (CCPA), et ses déclinaisons régionales (CRPA) ont été conçus afin de promouvoir la participation des personnes accueillies ou accompagnées à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le domaine de l'hébergement et du logement. En région Pays de la Loire, l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) pilote le CRPA et le co-anime avec la FNARS (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale) depuis 2012 avec le soutien financier de l'État.

Plus d'information : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article700>

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr
[@Prefet44](https://twitter.com/Prefet44)